

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 24 mai 2017

Membres en exercice : 34	Date de la convocation: 17/05/2017
Présents : 24	<i>L'an deux mille dix-sept et le vingt-quatre mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS</i>
Dont Présents non votants : 0	
Représentés : 1	Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Jean-Pierre BERRAUD, Roland BASCOUL, Bernard BOSC, Francis BOUTES, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Jean-Luc FALIP, Yves FRAISSE, Kléber MESQUIDA, Christophe MORGO, Martine OLMOS, Marie PASSIEUX, Jean-Christophe PETIT, Marie-Pierre PONS, Sylvie QUEROL, Yves ROBIN, Luc SALLES, Hedwige SOLA, Jérôme ROGER, Alain SICILIANO
Votants: 25	Représentés: Yvan CASSILI par Marie-Aline EDO
Pour: 25	
Contre: 0	Présents non votants :
Abstentions: 0	Excusés: Julie GARCIN-SAUUDO, Vincent GAUDY, Martine GIL, Audrey IMBERT, Pierre POLARD, Catherine REBOUL, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL
	Absents: Claudine BOUSQUET

Objet: Fin de coordination des Maisons de Services Au Public

1 - La Maison des services, initialement appelée Point Public, s'est ouverte en décembre 2001 à Saint-Chinian dans les locaux de la Charte Intercommunale.

Il s'agissait de créer un service de proximité polyvalent et pluridisciplinaire qui facilitait le rapprochement des services publics des habitants des zones rurales.

La Maison des Services Publics souhaitait ainsi proposer aux usagers une large gamme de services (information, orientation, aide aux démarches...) comparables, du point de vue du contenu et de la qualité, à ceux dont bénéficie la population en milieu urbain. Enfin, elle envisageait de donner aux partenaires associés l'occasion d'exister en milieu rural au moyen de permanences ouvertes au public.

Des conventions bilatérales déterminant les modalités de collaboration de chacun des partenaires ont été signées avec :

- le Conseil Général et ses services sociaux
- le Centre local d'information et de coordination gérontologique
- la Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- la Mutualité Sociale Agricole
- l'ANPE
- FORTEX (Technopole textile)
- la Mission Locale d'Insertion
- Solidarité Ténacité pour l'Emploi et Force d'Insertion
- le Plan Local d'Insertion pour l'Emploi
- le Service des Impôts
- le Centre d'Economie Rurale
- l'Association interdépartementale Emploi Formation en Agriculture.

2 - A la création du Pays en 2006, une organisation territoriale autour des services s'est progressivement mise en place sur le territoire, dans les lieux où cette carence apparaissait forte, ces lieux proposant aux usagers, dans le cadre de permanences, un accès aux organismes publics et sociaux (ANPE, CAF, Sécurité Sociale, GROUPAMA, Impôts, Travailleurs sociaux...) :

- Relais de Services Publics à Saint-Chinian, porté par le Pays et installé au siège du Pays,
- Relais de Services Publics à Olonzac (comprenant un lieu d'accueil multimédia),
- Relais de Services Publics au Bousquet d'Orb,
- Relais de Services Publics à Roujan (disposant d'un lieu d'accueil multimédia),
- Relais de Services Publics à Capestang (disposant d'un lieu d'accueil multimédia).



3 - En 2015, les Relais de Services Publics ont été nommés Maison de Services Au Public.

4 - En 2016, la Communauté de communes Sud Hérault a souhaité exercer cette compétence de façon pleine et entière sur l'ensemble de sa communauté, ce qui a motivé le déménagement de la Maison de Services Au Public de Saint-Chinian sur le territoire de Grand Orb le 4 janvier 2016 pour étudier la possibilité de créer une Maison de Services Au Public sur ce territoire.

En 2016, le Pays a poursuivi son rôle de coordination du réseau des MSAP du territoire :

Olargues
Olonzac
Roujan
Sud Hérault - Itinérante.

5 - En 2017, le Pays qui ne porte plus de MSAP, reçoit de manière lacunaire, des permanences au siège du Pays adossées initialement à la Maison des Services Au Public.

Elles sont assurées par :

- des services du Département :
 - Assistance sociale : Mme CAUVEL
 - Infirmière : Mme GABAUDAN
 - Conseillère économique sociale logement : Mme BOITIER
- des services d'insertion :
 - RDL : Mme PÉRÉNIGUES
 - STEFI : Mme CROS Stéphanie
 - Ligue de l'enseignement : psychologue : Mme BOUCHU
- le CAUE : M. Perez Alain
- le Conciliateur de justice : M. GLEIZES Gilles.

En 2017, la coordination des MSAP sera assurée au niveau départemental par l'Etat. De fait, la mission du Pays n'a plus lieu d'être.

En revanche, une négociation est engagée pour transférer les permanences dans d'autres locaux.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de valider la fin de la mission de coordination des MSAP au sein du Syndicat mixte.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical valide la fin de la mission de coordination des MSAP au sein du Syndicat mixte.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb, le 24 mai 2017.

Le Président,
Jean ARCAS



